



# Aide en faveur de véhicules utilitaires lourds à zéro émissions

Webinaire Luxinnovation

Randy Quintus



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie



Aide en faveur de l'acquisition de véhicules utilitaires lourds (catégories N2 et N3) à zéro émissions.

**Objectif :** Faciliter et accélérer l'acquisition de véhicules de transport de marchandises à zéro émissions au Luxembourg

**Limitée** aux projets qui ont une **certaine envergure**

**Aide financière sur simple demande écrite**



## Investissement à réaliser:

- Les camions de **catégories N2 et N3**, de poids moyen et de poids lourd, bénéficient d'une aide financière s'ils sont **équipés** de motorisations à **zéro émissions**. Cela inclut **les véhicules électriques purs** et les véhicules à pile à **combustible à l'hydrogène**
- Les coûts de reconversion (« **retrofitting** ») d'un véhicule utilitaire lourd à moteur à combustion en un véhicule à zéro émission sont également pris en compte



## Montant de l'aide se calcule sur base:

- du surcoût, c'est-à-dire la différence entre le coût d'acquisition d'un véhicule à zéro émissions et l'acquisition d'un véhicule équivalent à moteur à combustion interne

ou

- des coûts de reconversion en véhicule à zéro émissions pour le « retrofitting »



## Montant de l'aide se calcule

- du surcoût
- zéro
- i

### Attention:

Ni l'acquisition de **véhicules d'occasion**, ni le **leasing** sont admissibles.

Les **coûts d'exploitation** et les **coûts qui visent à se conformer** aux dispositions législatives, réglementaires ou administratives en vigueur ne **sont pas admissibles**.

Les coûts admissibles s'entendent sans impôts ou autres prélèvements.

sions pour le « retrofitting »



Véhicules utilitaires lourds à zéro émissions	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise
Le montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"><li>• Surcoût entre le coût d'acquisition d'un véhicule à zéro émission et l'acquisition d'un véhicule équivalent à moteur à combustion interne</li><li>• Coûts de reconversion en véhicule à zéro émissions pour le « retrofitting »</li></ul>		
Taux d'aide maximal	60 %	50 %	40 %
Plafond absolu du subside par entreprise (groupe)	300 000 €		



## Exemple :

Exemple indicatif d'un achat de 3 camions électriques purs de 16 T (catégorie N3) par une moyenne entreprise [Groupe avec : Effectifs < 250, Chiffre d'affaires annuel < 50 millions d'euros et Bilan annuel < 43 millions millions]

Prix de vente catalogue HTC véhicule diesel : 55.000 euros

Prix de vente catalogue HTC véhicule électrique pur : 290.000 euros

Surcoût par véhicule électrique pur par rapport à l'équivalent diesel : 235.000 euros

Intensité d'aide maximale applicable (pour une moyenne entreprise) : 50 %

Subvention maximale par véhicule : 117.500 euros

Subvention pour 3 véhicules : 352.500 euros (> au plafond de 300.000 euros par groupe)

Subvention maximale applicable pour le groupe : 300.000 euros



# Procédure administrative



## Mesures de soutien:

➤ Plateforme de soumission digitale via **MyGuichet**



➤ Soutien par **Luxinnovation** pour assurer la disponibilité d'informations et la fourniture de conseils

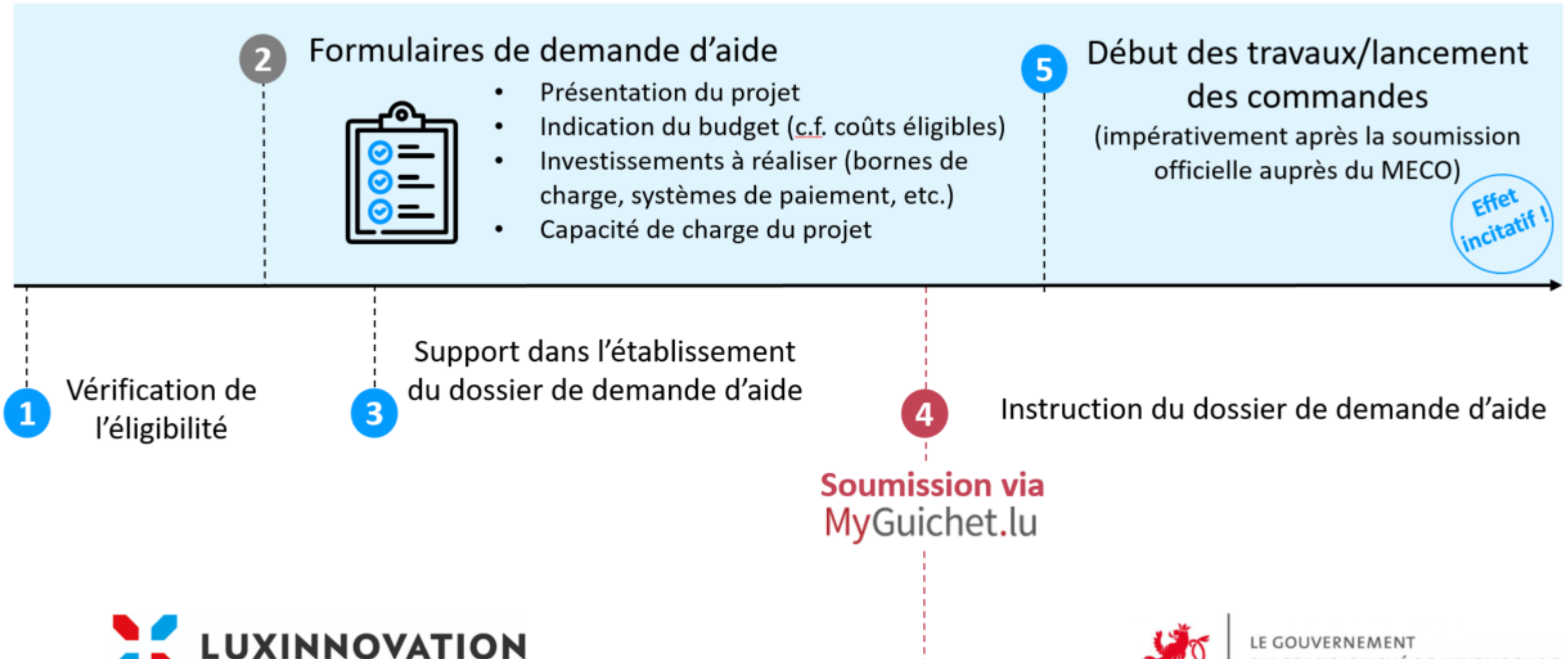


# Procédure administrative



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Étapes suggérées pour la demande d'une aide financière auprès du ministère de l'Économie:





The screenshot shows the Guichet.lu website interface. The browser address bar displays the URL: <https://guichet.public.lu/fr/entreprises/financement-aides/aides-environnement/vehicules-zero-emission/aide-vehicules-zero-emission.html>. The page header includes the Guichet.lu logo and the navigation menu "Financement & Aides". A red oval highlights the breadcrumb trail: "Entreprises > Financement & Aides > Régime - Protection de l'environnement > Véhicules à zéro émission > Aide en faveur de véhicules à zéro émission". The main content area is titled "Aide en faveur de véhicules à zéro émission" and includes social media icons, a filter bar with "MyGuichet.lu", "Grande entreprise", "Indépendant", and "PME", and a "Sommaire" (Summary) table of contents. The table of contents lists: "Personnes concernées", "Conditions préalables", "Délais", "Modalités pratiques", "Bon à savoir", "Services en ligne / Formulaires" (highlighted in red), and "Organismes de contact". The main text explains that the aid is for the acquisition of heavy utility vehicles (N2 and N3) with zero emissions, based on the 2022 tripartite agreement. It notes that requests are available on the MyGuichet.lu platform and that Luxinnovation provides support for project implementation. The "Personnes concernées" section states that any company with an establishment authorization is eligible. The "Conditions préalables" section includes a general respect for conditions and specific rules for heavy utility vehicles, which must be electric or hydrogen-powered. It also mentions that costs for conversion (retrofitting) are eligible.

FR ▾

Guichet.lu

Financement & Aides

Entreprises > Financement & Aides > Régime - Protection de l'environnement > Véhicules à zéro émission > Aide en faveur de véhicules à zéro émission

## Aide en faveur de véhicules à zéro émission

MyGuichet.lu Grande entreprise Indépendant PME

f t

### Sommaire

Personnes concernées
Conditions préalables ▾
Délais
Modalités pratiques ▾
Bon à savoir
<b>Services en ligne / Formulaires</b>
Organismes de contact

Compte tenu de l'accord tripartite du 31 mars 2022, le Gouvernement met en place une nouvelle aide en faveur de l'**acquisition de véhicules utilitaires lourds (catégories N2 et N3) à zéro émission**. Cette aide est temporaire et fera l'objet d'une révision dans le contexte de la transposition en droit national des nouvelles dispositions européennes en matière d'aides d'État.

Les demandes d'aides sont **disponibles** sur la plateforme **MyGuichet.lu**.

Luxinnovation propose un accompagnement pour le montage des projets.

### Personnes concernées

Toute **entreprise** qui détient une **autorisation d'établissement**.

### Conditions préalables

#### RESPECT DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les entreprises qui remplissent les conditions générales applicables aux aides d'État peuvent prétendre à cette aide.

#### VÉHICULES UTILITAIRES LOURDS À ZÉRO ÉMISSION

Les **véhicules utilitaires lourds à zéro émission** (catégories N2 et N3) sont éligibles, comme par exemple les véhicules N2 ou N3 électriques purs ou à pile à combustible à l'hydrogène.

Les coûts nécessaires pour la **reconversion** (ci-après "retrofitting") d'un véhicule à moteur à combustion en un véhicule utilitaire lourd à zéro émission sont aussi éligibles.



https://guichet.public.lu/fr/entreprises/financement-aides/aides-environnement/vehicules-zero-emission/aide-vehicules-zero-emission.html

Intensité d'aide maximale applicable (pour une moyenne entreprise) : 50 %  
Subvention maximale par véhicule : 117.500 euros  
Subvention pour 3 véhicules : 352.500 euros (> au plafond de 300.000 euros par groupe)  
Subvention maximale applicable pour le groupe : 300.000 euros

### Services en ligne / Formulaires

- Démarche de demande d'aide en faveur des entreprises**  
Protection des données  
MyGuichet.lu  
Accéder à la démarche
- Pièces à joindre à la démarche en ligne MyGuichet.lu de demande d'aide**  
Protection des données  
Télécharger le formulaire  
ZIP, 670 Ko
- Démarche de demande de paiement**  
Protection des données  
MyGuichet.lu  
Accéder à la démarche

Organismes de contact



# Explications supplémentaires et FAQ



- L'aide **doit inciter** l'entreprise à réaliser le projet, ce qui n'est pas le cas si elle avait réalisé le projet même sans aide étatique. L'**effet incitatif** de l'aide est présumé lorsque l'entreprise a soumis une **demande avant le début des travaux**.
  - c.à.d. soit le début des travaux liés à l'investissement, **soit le premier engagement juridiquement contraignant de commande d'équipement** ou tout autre engagement rendant l'investissement irréversible. L'achat de terrains et les préparatifs tels que l'obtention d'autorisations et la réalisation d'études de faisabilité ne sont pas considérés comme le début des travaux.
- Sont également **exclus** :
  - les entreprises en difficulté
  - les entreprises qui n'ont pas exécuté une injonction de récupération d'une aide qui a été déclarée illégale ou non-conforme au marché intérieur par la Commission Européenne
  - les acteurs publics (communes, administrations,...)
  - les véhicules utilitaires lourds à zéro émissions destinés à être revendus pendant les 5 années suivant leur acquisition
  - le cumul de plusieurs aides octroyées en vertu de la présente loi
  - le cumul avec d'autres aides pour les mêmes coûts admissibles



- **Les véhicules utilitaires lourds à zéro émissions:**
  - doivent être utilisés pour le transport de marchandises
  - doivent être immatriculés au Luxembourg
  - doivent être neufs, à l'exception des cas de retrofitting où le véhicule thermique reconverti doit être immatriculé au préalable au Luxembourg
  - sont exploités au sein de l'entreprise requérante pendant une durée minimale de 5 ans à partir de leur mise en service
  - doivent faire l'objet d'une analyse pour justifier l'utilisation d'un véhicule utilitaire lourd à zéro émissions
  - sont alimentées à 100% par de **l'électricité renouvelable**



# FAQ



## Quelle est la définition d'un véhicule utilitaire lourd à zéro émissions ?

Véhicule à zéro émissions : aucun CO<sub>2</sub> lors du roulement

- Véhicules électriques purs
- Véhicules à pile à combustible à l'hydrogène



## Quels investissements sont exactement subventionnés ? Est-ce qu'il y a des exceptions ?

- Coûts d'investissement additionnels pour l'acquisition de véhicules utilitaires lourds à zéro émissions (N2 et N3)
- Retrofitting de véhicules à moteur à combustion interne en véhicules utilitaires lourds à zéro émissions
- Exclusion des camionnettes (N1) déjà couvertes par le régime "Klimabonus Mobilité"
- Subventions limitées aux véhicules destinés au transport de marchandises



## Comment calculer l'intensité de l'aide pour l'acquisition de véhicules utilitaires lourds à zéro émissions et quelle est l'intensité maximale selon la taille de l'entreprise ?

- L'intensité se calcule en fonction du surcoût entre un véhicule à zéro émissions et un véhicule équivalent à moteur à combustion interne.
- L'intensité maximale dépend de la taille de l'entreprise:
  - Pour les **grandes** entreprises, l'intensité maximale est de **40%**
  - Pour les **moyennes** entreprises, l'intensité maximale est de **50%**
  - Pour les **petites** entreprises, l'intensité maximale est de **60%**



## Quelle est la procédure de demande de paiement pour une entreprise ayant reçu une aide financière ?

- Soumission de la demande de paiement via MyGuichet après l'octroi de l'aide.
- Inclusion des factures et preuves de paiement dans la demande.
- Sélection du régime « ENV - Protection de l'environnement » lors de la démarche.
- Choix du type d'aide : « ENV-NOR - Investissements permettant aux entreprises de dépasser les normes de protection environnementale de l'Union ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de telles normes ».